

Demande de permis unique pour un parc de six éoliennes à GENAPPE et NIVELLES

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	construction et exploitation d'un parc de six éoliennes
<u>Localisation</u> :	entre la RN25, la route de Lillois et le Trou du Bois
<u>Situation au plan de secteur</u> :	zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Windvision Belgium s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	CSD Ingénieurs+

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	20 juin 2017
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet éolien tel que présenté.

La CRAT constate que le projet prévoit l'implantation de six éoliennes sur un plateau agricole faiblement ondulé qui se caractérise par un bon potentiel éolien. Elle relève également que le projet n'aura pas d'impacts significatifs sur la biodiversité.

Elle émet toutefois des réserves sur l'aspect paysager étant donné que le projet sera visible du site classé exceptionnel du champ de bataille de Waterloo mais qu'il ne semble pas avoir d'impact sur la qualité patrimoniale intrinsèque du site.

Elle recommande enfin d'analyser les possibilités d'étendre le parc éolien vers le Nord-Ouest afin d'optimiser le potentiel éolien du site.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président